



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Esperance - Union - Justice

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,
DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET DU DESENCLAVEMENT

FICHE DE PROJET



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES URBAINES EN CONNEXION AVEC LA ROUTE DES NIAYES AUX PARCELLES ASSAINIES DE DAKAR

1. CONTEXTE - JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet d'aménagement de voiries urbaines en pavés et en enrobés aux Parcelles Assainies en connexion avec la route des Niayes s'inscrit dans la politique d'amélioration de la mobilité urbaine et du cadre de vie dans les agglomérations de Dakar et environs avec la création d'emplois temporaires et permanents par le recours à des techniques à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO).

A cet effet, l'AGEROUTE veut en urgence procéder à l'étude et à la réalisation de 18.3 km de voiries urbaines en pavés et en enrobés aux Parcelles Assainies de Dakar. La réhabilitation et l'aménagement de ces rues favoriseront davantage la création de réseaux structurants pour la mobilité à Grand Médine et dans les Parcelles Assainies de Dakar.

Un dispositif d'assainissement considérable est pris en compte. Ces travaux vont être financés entièrement par l'Etat du Sénégal pour un coût de 20 milliards FCFA TTC.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS

La réalisation de ce projet de construction de voiries de connexion à la route des Niayes va permettre d'améliorer considérablement :

- la mobilité urbaine et la sécurité au niveau des Parcelles Assainies de Dakar et de ses alentours;
- le cadre de vie des populations riveraines ;
- la capacité de drainage des eaux avec un assainissement de la zone par la réalisation d'ouvrages appropriés pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales ;
- la réduction de la pauvreté en introduisant un environnement social favorisant le bien-être des populations ;
- la promotion des jeunes par la création d'emplois permanents et temporaires ;
- le pouvoir d'achat des populations riveraines grâce aux échanges commerciaux.

3. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les travaux proprement dits consistent à faire :

- des travaux d'aménagement et de réhabilitation de chaussées ;
- des ouvrages d'assainissement sur tout le linéaire avec des tuyaux PVC de diamètres adéquats et des caniveaux en béton armé apparents ou enterrés de dimensions 0.80m x 0.80m ;
- des chaussées et des trottoirs : les chaussées de largeur 7 m en enrobé ou en pavés béton d'épaisseur 10 cm posés sur un lit de sable de 3 cm ou 4 cm avec des trottoirs de largeur 1.5 m de part et d'autre en pavés béton d'épaisseur 6 cm sur 3cm ou 4 cm de lit de sable ;
- des signalisations et des équipements de sécurité ;
- des aménagements paysagers ;
- et enfin des mesures environnementales et sociales.

4. SOLUTIONS PRECONISEES

Les solutions actuellement préconisées consistent à sensibiliser l'entreprise sur la nécessité de démarrer les travaux et les autorités locales et administratives sur l'impératif de résoudre les occupations anarchiques et précaires.

5. FINANCEMENT DU PROJET

Le projet est financé par l'Etat du Sénégal pour un montant de **20 milliards FCFA TTC** pour une durée de **24 mois**. L'exécution des travaux est confiée à l'entreprise CSE.